

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

**L'an deux mil VINGT CINQ  
Le 18 décembre 2025 à 19h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 11 décembre 2025

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno, M. LACROIX Jérémie, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, Mme CHATRE Murielle, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAYE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41      Nombre de présents : 36      Nombre de votants : 41

Nombre de présents : 3

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M. GODINOT Alain remplacé par Mme CHATRE Murielle, M. DUBUIS Pascal

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, M. HERTZOG Etienne à M. GROSDENIS Henri, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M. BERTHELOT Bruno, M. DUBUIS Pascal à M. VALORGÉ René

#### Election d'un secrétaire de séance : M. DESBENOIT Bernard (Nandax)

N°2025/N°233

## **OBJET : ASSAINISSEMENT - EVOLUTION DES CONVENTIONS DE MISES A DISPOSITION AVEC LES COMMUNES**

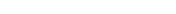
Madame Hélène VAGINAY, Vice-Présidente en charge de l'eau et de l'assainissement, rappelle que pour Maizilly, en 2025 un seul agent était titulaire et mis à disposition pour 160h/an. Désormais, le deuxième agent communal est également titulaire donc les heures pour la station de Maizilly seront réparties entre les deux agents à part égale. En accord avec la commune il est proposé un avenant pour répartir les heures des 2 agents communaux à 80h/an chacun et une nouvelle convention sera ainsi proposée pour le 2<sup>nd</sup> agent (cela permet d'assurer de remplacement pendant les congés à compter de 2026). Pour Charlieu, pour 2026, il est proposé un avenant pour permettre à l'agent communal d'intervenir sur l'ensemble du territoire en suivi de chantier et maîtrise d'œuvre. La première convention limitait son action au territoire de la commune de Charlieu.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président à signer les avenants telles que décrits ci-dessus avec les communes Maizilly et Charlieu,
  - Autorise le Président à signer une nouvelle convention avec la commune de Maizilly,
  - Dit que les dépenses sont prévues au budgets assainissement collectif.

La Secrétaire de séance  
Représentant de la commune de Nandax  
M Bernard DESBENOIT

Le Président de la Communauté  
De Communes  
M René VALORGÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20251218-DEI | B2025-233-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025

Publication : 23/12/2025

